



Comment apporter la preuve

Par **rehad**, le **20/12/2017** à **08:37**

Bonjour,rnrnJe travaille dans une entreprise comme travailleur handicapé et suite à un changement de poste nous avons eu un différent avec l'employeur, car physiquement je ne pouvais effectuer la nouvelle tâche.rnrnEn effet le médecin du travail est salarié auprès de l'entreprise, et à effectué un bon de visite médicale qu'elle n'a pas signé, et un an après atteste qu'elle a passé cette visite avec moi.rnrnComment apporter la preuve que je n'ai pas effectué de visite , ni convocation à cette visite, en effet ce mensonge me met en difficulté.rnrnsi j'avais su qu'elle avait établi ce bon je serais aller voir le médecin inspecteur et l'inspection du travail mais l'on a que trois mois , cette dernière sort ce papier un an après, c'est sur elle est subordonnée à l'employeur.rnrnMerci pour votre aidernrnREHAD

Par **morobar**, le **20/12/2017** à **14:03**

Bonjour,rnIl est impossible de rapporter la preuve d'une chose qui n'existe pas.rnDorénavant cette contestation est de la compétence du conseil des prudhommes.rnIl vaudrait mieux vous faire accompagner par un avocat, qui fera demander des pièces comme le registre des visites opérées par le médecin du travail, document auquel vous n'avez pas accès, mais qu'un juge peut se faire délivrer.

Par **rehad**, le **20/12/2017** à **14:10**

merci pour votre réponse, rnrnle document qu'elle a produit non signé ne constitue donc pas une preuve, elle va dire qu'elle a oublié de signer, et le registre de visite ne peut elle pas le

falsifier.
C'est le problème lorsque le médecin est subordonné à l'employeur, je ne comprends pas qu'il n'ait pas une indépendance de cette médecine du travail;
cordialement
rehad

Par **morobar**, le **20/12/2017 à 15:12**

Le médecin du travail est toujours payé par l'employeur, soit au sein d'un service intégré, soit par un service interprofessionnel, mais pris en charge par les cotisations de l'employeur.

Par **rehad**, le **20/12/2017 à 15:25**

merci pour cet éclairage , tout est bien ficelé en fait au détriment de l'employé
rehad

Par **morobar**, le **20/12/2017 à 15:41**

On ne peut pas dire cela de la médecine du travail.
J'ai connu des dizaines de médecin, leur efficacité n'était pas liée aux rapports avec les employeurs, mais à leur engagement dans leur utilité.
J'en ai connu qui ont fait des études de postes (poste de conduite poids lourds par exemple) des plus scientifiques, comme d'autres se bornaient à regarder le pipi dans le flacon.
Certains étaient franchement encore au temps de la lutte des classes, d'autres sans pitié en face d'éventuels tire-au flanc.